

3AB Optique Développement

Société par actions simplifiée au capital de 279.930.394 euros
Siège social : Tour Trinity – 1bis Esplanade de la Défense
92400 - Courbevoie
488 863 358 R.C.S. Nanterre

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 8 JANVIER 2026

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2025
DEUXIEME DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

[...]

DEUXIEME DECISION

L'associé unique constatant que le résultat comptable de l'exercice fait ressortir un bénéfice de 39.374.871 € décide de l'affecter comme suit :

Bénéfice de l'exercice	39.374.871 €
A la réserve légale (5% du bénéfice arrondi)	1.970.000 €
Le solde	37.404.871 €
Auquel il convient d'ajoute le report à nouveau de	547.469 €
Formant un résultat distribuable de	37.952.340 €
A titre de dividende à l'associé unique	36.000.000 €
Soit 0,1286 € par action.	
Le solde en totalité en autres réserves.....	1.952.340 €

L'associé unique prend acte des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents.

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes par action en Euros	Autres revenus distribués en Euros	
2023/2024	0,0928 €		
2022/2023	0,271 €		
2021/2022	/		

Cette décision est adoptée par l'associé unique

[...]

Signé par :



Certifié conforme F36EEE5C31644C4...
Le Président la Société AFFLELOU
Représentée par Monsieur Anthony Afflelou

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 1 Bis DE LA DEFENSE 92400 COURBEVOIE			Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 4 8 8 8 6 3 3 5 8 0 0 0 6 2			Néant ☐ *			
			Exercice N clos le, 31072025			
			N-1 31072024			
			Brut 1			
			Amortissements, provisions 2			
			Net 3			
			Net 4			
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	38 302	0
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	53 190	50 883
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	679 807 308	118 408 050
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	53 050 000	561 399 257
		Autres titres immobilisés	BD	BE		564 566 201
		Prêts	BF	BG		50 050 000
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	74 913 050	
TOTAL (II) BJ			BK	807 861 852	118 497 236	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	28 879	28 879
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	595 612	1 840
		Autres créances (3)	BZ	CA	21 506 440	595 612
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		732 888
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		21 506 440
Disponibilités		CF	CG	466 061	14 710 958	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	147 674		
	TOTAL (III) CJ		CK	22 744 668	466 061	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				79 253	
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1A	830 606 520	118 497 236	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		
CP				CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilsations :		Stocks :		
				Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise				SAS 3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT		Néant ☐ *		
				Exercice N		Exercice N – 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 279 930 394)			DA	279 930 394	279 930 394		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	8 097 434	8 097 434		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC				
	Réserve légale (3)			DD	5 410 720	4 035 720		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG				
	Report à nouveau			DH	547 469	426 229		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	39 374 871	27 496 240		
	Subventions d'investissement			DJ				
	Provisions réglementées *			DK	10 158 522	10 158 522		
	TOTAL (I)			DL	343 519 410	330 144 540		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
Avances conditionnées			DN					
TOTAL (II)			DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP				
	Provisions pour charges			DQ				
	TOTAL (III)			DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS				
	Autres emprunts obligataires			DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU				
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	212 200 000	200 200 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	285 797	453 365		
	Dettes fiscales et sociales			DY	739 653	758 410		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ				
	Autres dettes			EA	155 364 421	173 891 776		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB				
TOTAL (IV)			EC	368 589 873	375 303 553			
Ecart de conversion passif* (V)			ED					
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	712 109 283	705 448 093			
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C				
			Ecart de réévaluation libre	1D				
			Réserve de réévaluation (1976)	1E				
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	156 389 873	175 103 553	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT										Néant ☐ *	
			Exercice N						Exercice (N – 1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC					
	Production vendue biens * services *	FD		FE		FF					
		FG	1 780 388	FH	69 806	FI	1 850 194	2 034 058			
		FJ	1 780 388	FK	69 806	FL	1 850 194	2 034 058			
	Chiffres d'affaires nets *										
	Production stockée*					FM					
	Production immobilisée*					FN					
	Subventions d'exploitation					FO	7 500	9 500			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		2 016			
	Autres produits (1) (11)					FQ	196 424	208 426			
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 054 118	2 254 000				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS					
	Variation de stock (marchandises)*					FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 200 267	1 235 926			
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	27 332	28 093			
	Salaires et traitements*					FY	1 401 702	1 516 302			
	Charges sociales (10)					FZ	717 796	704 615			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo– bilisations – dotations aux amortissements (14) – dotations aux provisions*					GA	11 589	14 672		
							GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD				
	Autres charges (12)					GE	9	8			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 358 699	3 499 618			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(1 304 580)	(1 245 617)				
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	63 972 717	59 763 311			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	17 648	11 670			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM					
	Différences positives de change					GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO					
	Total des produits financiers (V)					GP	63 990 365	59 774 981			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	3 166 943	4 629 213			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	19 948 341	26 104 535			
	Différences négatives de change					GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT					
	Total des charges financières (VI)					GU	23 115 284	30 733 748			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	40 875 080	29 041 233				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	39 570 499	27 795 615				

Désignation de l'entreprise <u>SAS 3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT</u>										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE		173	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF		111 999	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH		112 172	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI		(112 172)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	199 228	189 002	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	(3 600)	(1 800)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	66 044 484	62 028 982	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	26 669 612	34 532 742	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	39 374 871	27 496 240	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières								HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *								HP			
		- Crédit-bail immobilier								HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	63 972 717	59 763 311	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	19 948 051	26 103 978	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX	6 000	3 000	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5											
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6						obligatoires A9				
			Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8								
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) HS											
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N	
												Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		
											Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise <u>SAS 3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT</u>													Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCO	CORP	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ		D8		D9			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD	38 302	KE		KF			
CORP	CORP	Terrains					KG		KH		KI			
		Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
			Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
			Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2			KP		KQ		KR	
			Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS		KT		KU	
		Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX		
			Matériel de transport*					KY	36 691	KZ		LA		
			Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	16 499	LC		LD	0	
			Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
		Avances et acomptes					LK		LL		LM			
		TOTAL III					LN	53 190	LO		LP	0		
		FIN	CORP	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
				Autres participations					8U	729 857 308	8V		8W	3 000 000
				Autres titres immobilisés					1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières					1T	74 913 050	1U		1V					
TOTAL IV					LQ	804 770 358	LR		LS	3 000 000				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	804 861 852	ØH		ØJ	3 000 000				
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
					par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4				
INCO	CORP	Frais d'établissement et de développement TOTAL I			IN		CØ		DØ		D7			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II			IO		LV	0	LW	38 302	IX			
CORP	CORP	Terrains			IP		LX		LY		LZ			
		Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC				
			Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF				
			Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML			
		Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		MO			
			Matériel de transport		IV		MP	0	MQ	36 691	MR			
			Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	0	MT	16 499	MU			
			Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX			
		Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB			
		Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF			
		TOTAL III			IY		NG	0	NH	53 190	NI			
FIN	CORP	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW			
		Autres participations			IØ		ØX	0	ØY	732 857 308	ØZ			
		Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D			
		Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	0	2F	74 913 050	2G			
		TOTAL IV			I3		NJ	0	NK	807 770 358	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	0	ØL	807 861 852	ØM					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le :31072025

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise :SAS 3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENTNéant ☒*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT</u>												Néant ☐ *						
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement			CY				EL				EM				EN			
Fonds commercial			RE				RF				RI				RJ			
Autres immobilisations incorporelles			PE	38 302			PF				PG	0			PH	38 302		
TOTAL I			RK	38 302			RM				RN	0			RO	38 302		
Terrains			PI				PJ				PK				PL			
Constructions	Sur sol propre		PM				PN				PO				PQ			
	Sur sol d'autrui		PR				PS				PT				PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV				PW				PX				PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ				QA				QB				QC			
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD				QE				QF				QG			
	Matériel de transport		QH	30 601			QI	6 089			QJ	0			QK	36 691		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	8 692			QM	5 499			QN	0			QO	14 192		
	Emballages récupérables et divers		QP				QR				QS				QT			
TOTAL II			QU	39 294			QV	11 589			QW	0			QX	50 883		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			QN	77 596			OP	11 589			OQ	0			OR	89 186		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6					
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV					
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1					
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD					
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6				
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4				
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2				
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9					
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7				
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3				
Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1					
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8					
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL						NM						NO					
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV					
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW					Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY					Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C																		
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*					Montant net au début de l'exercice			Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à évaluer										Z9			Z8					
Primes de remboursement des obligations										SP			SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT</u>										Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	10 158 522	TM		TN	0	TO	10 158 522		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR			
	TOTAL I	3Z	10 158 522	TS		TT	0	TU	10 158 522		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S			
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y			
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D			
		6E		6F		6G		6H			
		02		03		04		05			
		9U	115 241 106	9V	3 166 943	9W	0	9X	118 408 050		
		06		07		08		09			
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S			
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A			
	TOTAL III	7B	115 241 106	TY	3 166 943	TZ	0	UA	118 408 050		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	125 399 629	UB	3 166 943	UC	0	UD	128 566 572	
Dont dotations et reprises – d'exploitation – financières – exceptionnelles			UE		UF						
			UG	3 166 943	UH						
			UJ		UK						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.									10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations				UL	53 050 000	UM	0	UN	53 050 000		
		Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
		Autres immobilisations financières				UT	74 913 050	UV	0	UW	74 913 050		
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux				VA							
		Autres créances clients				UX	595 612		595 612				
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* U0)				ZI							
		Personnel et comptes rattachés				UY							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	50 668		50 668				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN							
		Divers				VP							
		Groupe et associés (2)				VC	21 455 772		21 455 772				
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR							
		Charges constatées d'avance				VS	147 674		147 674				
	TOTAUX						VT	150 212 777	VU	22 249 726	VV	127 963 050	
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)						7Y							
Autres emprunts obligataires (1)						7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)						à 1 an maximum à l'origine	VG						
						à plus d'1 an à l'origine	VH						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)						8A	212 200 000	0	212 200 000				
Fournisseurs et comptes rattachés						8B	285 797	285 797					
Personnel et comptes rattachés						8C	442 462	442 462					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux						8D	186 100	186 100					
État et autres	Impôts sur les bénéfices				8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée				VW	96 028	96 028						
collectivités publiques	Obligations cautionnées				VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés				VQ	15 061	15 061						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						8J							
Groupe et associés (2)						VI	155 364 259	155 364 259					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)						8K	162	162					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *						ZZ							
Produits constatés d'avance						8L							
TOTAUX						VY	368 589 873	VZ	156 389 873	212 200 000			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ	12 000 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK	0	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SAS 3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT										Néant ☐		* Exercice N, clos le : 31 07 2025			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	39 374 871		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	10 305	XE	10 718			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	413					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	3 366 131	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW	3 366 131			
	Amendes et pénalités			WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											I7		0	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			{ – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							I8	0			
				{ – imposées au taux de 0 %								ZN	0		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			{ – Plus-values nettes à court terme							WN				
				{ – Plus-values soumises au régime des fusions							WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)											XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	6 000			
							Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3				
										TOTAL I	WR	42 757 721			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	0		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WU	186 552			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			{ – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV	0			
				{ – imposées au taux de 0 %							WH	0			
				{ – imposées au taux de 19%							WP	0			
				{ – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW				
				{ – imputées sur les déficits antérieurs							XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6				
				Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ				
				Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation							2A	600 000	XA	59 400 000	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											ZX				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											ZY			
	Majoration d'amortissement*											XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art 44 quidecies A)	HT		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF				
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	OV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA						
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC						
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)											XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)			X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)			YI		XG	3 600			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)			YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)			YL						
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)			YB		Dont deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)			YH						
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)			YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit			ZI						
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)			YD											
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	59 590 152		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :										{		XI	0		
										{				XJ	16 832 430
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*											ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*														XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)											XN	0	XO	16 832 430	

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Désignation

SAS 3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT
488863358 IS1

N° 2058-A
1 / 1

31/07/2025

[illegible]

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Désignation

SAS 3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT
488863358 IS1

N° 2058-A
1 / 1

31/07/2025

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	0
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	0
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	0
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
Participation			8X	199 188	8Y 186 552
Dépréciation titres L'Opticien Afflelou			8Z	3 166 943	9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	3 366 131	YO 186 552
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

*	Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
		L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT														Néant ☐ *							
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			0C	426 229			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserve légale		ZB	1 375 001							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			0D	27 496 240				- Autres réserves		ZD										
	Prélèvements sur les réserves			0E					Dividendes		ZE	26 000 000									
									Autres répartitions		ZF										
	TOTAL I			0F	27 922 470				Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZG	547 469									
														ZH	27 922 470						
RENSEIGNEMENTS DIVERS														Exercice N :		Exercice N - 1 :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7				YQ													
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR													
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS													
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	596 882			575 970									
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8				XQ	37 453			35 437									
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU													
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	57 735			90 796									
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV													
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES				ST	508 196			533 721									
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	1 200 267			1 235 926									
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	3 954			4 370								
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)			ZS				9Z	23 378			23 723								
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	27 332			28 093								
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	305 532			206 384									
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	143 259			395 168									
DIVERS	- Montant brut des salaires *							0B	1 372 018												
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							0S													
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	6 %			5.24 %									
	- Numéro du centre de gestion agréé *			XP				- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0			ZR							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG													
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH													
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA	(11 192 936)			Plus-values à 15%			JK				Plus-values à 0%			JL			
								Plus-values à 19%			JM				Imputations			JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD	15 970 428			Plus-values à 15%			JN				Plus-values à 0%			JO			
								Plus-values à 19%			JP				Imputations			JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	2			N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	7 5 1 0 9 5 7 1 2 0 0 0 4 6									

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT						Néant ☒	*
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT Néant ☒ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %❶ ou 12,8 %❷.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)❶*.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)❶*.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU			
Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *					
Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❺	Solde des moins-values à reporter col ❹= ❷+❸-❹-❺
	À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	À 15 % ou 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS 3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT					Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°,6°,7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01.08.2024		et clos le : 31.07.2025	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	20	
Dont apprentis	YF	1	
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 850 194	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	1 850 194	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	196 424	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	7 500	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	203 924	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	4 132	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	1 152 682	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	9	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	1 156 824	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	897 294
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	897 294	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 850 194	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	22	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	410 865 718	
Période de référence	GY	0	1 / 0 8 / 2 0 2 4 GZ 3 1 / 0 7 / 2 0 2 5
Date de cessation	HR	0	1 / 0 1 / 1 9 0 0

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

11(1)

Néant

*

EXERCICE CLOS LE31072025N° SIRET48886335800062

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISESAS 3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT

ADRESSE (voie)1 Bis DE LA DEFENSE

CODE POSTAL92400VILLECOURBEVOIE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	279 930 394		
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4			
Total des lignes P1 + P2			P5	1	Total des lignes P3 + P4	P6	279 930 394

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridiqueSASDénominationAFFLELOU

N° SIREN (si société établie en France)751095712% de détention100Nb de parts ou actions279 930 394

Adresse :N°1 BVoiepl. DE LA DEFENSE

Code Postal92400CommuneCOURBEVOIEPaysFR

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse :N°Voie

Code PostalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse :N°Voie

Code PostalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse :N°Voie

Code PostalCommunePays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)Nom de famillePrénom(s)

Nom d'usage% de détentionNb de parts ou actions

Naissance :DateN° DépartementCommunePays

Adresse :N°Voie

Code PostalCommunePays

Titre (2)Nom de famillePrénom(s)

Nom d'usage% de détentionNb de parts ou actions

Naissance :DateN° DépartementCommunePays

Adresse :N°Voie

Code PostalCommunePays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

1

(1)

Néant ☐

*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31072025

N° SIRET

48886335800062

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT

ADRESSE (voie)

1 Bis DE LA DEFENSE

CODE POSTAL

92400

VILLE

COURBEVOIE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

2

Forme juridique	SAS	Dénomination	L'OPTICIEN AFFLELOU		
N° SIREN (si société établie en France)	514266675	% de détention	100		
Adresse :	N° 1 Bis	Voie	pl. DE LA DEFENSE		
Code Postal	92400	Commune	COURBEVOIE	Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR		
N° SIREN (si société établie en France)	304577794	% de détention	100		
Adresse :	N° 1 Bis	Voie	pl. DE LA DEFENSE		
Code Postal	92400	Commune	COURBEVOIE	Pays	FR
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

Cegid Group

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3AB Optique Développement

Exercice clos le 31 juillet 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

DELOITTE & ASSOCIES
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense cedex
S.A.S. au capital de € 2 201 424
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite à la compagnie régionale
de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

3AB Optique Développement

Exercice clos le 31 juillet 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société 3AB Optique Développement,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3AB Optique Développement relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} août 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui,

selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe « Participations et autres titres immobilisés » de la note 4.1.3. « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives aux titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées ainsi que les informations fournies dans les notes de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 17 décembre 2025

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

Signé par :

09B385F1F4D747C...

Benoit Pimont

Signé par :

95AD2E81E1014D8...

Sébastien Huet

ALAIN AFFLELOU

Opticien et Acousticien

2025

COMPTES ANNUELS

SAS 3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT

EXERCICE CLOS LE 31/07/2025

I. BILAN AU 31/07/2025

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/07/2025	Net 31/07/2024
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	38 302	38 302		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles	53 190	50 883	2 306	13 896
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	679 807 308	118 408 050	561 399 257	564 566 201
Créances rattachées à des participations	53 050 000		53 050 000	50 050 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	74 913 050		74 913 050	74 913 050
ACTIF IMMOBILISE	807 861 852	118 497 236	689 364 615	689 543 148
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes	28 879		28 879	1 840
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	595 612		595 612	732 888
Autres créances	21 506 440		21 506 440	14 710 958
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	466 061		466 061	79 253
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	147 674		147 674	380 004
ACTIF CIRCULANT	22 744 668		22 744 668	15 904 944
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	830 606 520	118 497 236	712 109 283	705 448 093

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Capital social ou individuel (dont versé : 279 930 394)	279 930 394	279 930 394
Primes d'émission, de fusion, d'apport	8 097 434	8 097 434
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	5 410 720	4 035 720
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)		
Report à nouveau	547 469	426 229
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	39 374 871	27 496 240
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	10 158 522	10 158 522
CAPITAUX PROPRES	343 519 410	330 144 540
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)	212 200 000	200 200 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	285 797	453 365
Dettes fiscales et sociales	739 653	758 410
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	155 364 421	173 891 776
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	368 589 873	375 303 553
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	712 109 283	705 448 093

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/07/2025

Rubriques	France	Exercice 2025 Exportation	Total	Exercice 2024
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 780 388	69 806	1 850 194	2 034 058
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 780 388	69 806	1 850 194	2 034 058
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			7 500	9 500
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges				2 016
Autres produits			196 424	208 426
PRODUITS D'EXPLOITATION			2 054 118	2 254 000
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 200 267	1 235 926
Impôts, taxes et versements assimilés			27 332	28 093
Salaires et traitements			1 401 702	1 516 302
Charges sociales			717 796	704 615
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			11 589	14 672
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			9	8
CHARGES D'EXPLOITATION			3 358 699	3 499 618
RESULTAT D'EXPLOITATION			-1 304 580	-1 245 617
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			63 990 365	59 774 981
Produits financiers de participations			63 972 717	59 763 311
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			17 648	11 670
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			23 115 284	30 733 748
Dotations financières aux amortissements et provisions			3 166 943	4 629 213
Intérêts et charges assimilées			19 948 341	26 104 535
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			40 875 080	29 041 233
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			39 570 499	27 795 615
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				112 172
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				173
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				111 999
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				-112 172
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			199 228	189 002
Impôts sur les bénéfices			-3 600	-1 800
TOTAL DES PRODUITS			66 044 484	62 028 982
TOTAL DES CHARGES			26 669 612	34 532 742
BENEFICE OU PERTE			39 374 871	27 496 240

III. ANNEXE

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	7
1.1. ACTIVITE DE LA SOCIETE.....	7
1.2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	7
2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	8
2.1 . DIVIDENDES REÇUS	8
2.2 . VERSEMENTS DE DIVIDENDES.....	8
2.3 . CONTROLE FISCAL	8
3. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	8
4. REGLES ET METHODES COMPTABLES	9
4.1. IMMOBILISATIONS.....	9
4.1.1. Immobilisations incorporelles	9
4.1.2. Immobilisations corporelles	9
4.1.3. Immobilisations financières.....	9
4.2. EVALUATION DES STOCKS	10
4.3. CREANCES.....	10
4.4. FRAIS D'EMISSIONS D'EMPRUNT	10
4.5. PRIME DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS	10
4.6. PROVISIONS REGLEMENTEES	10
4.7. PROVISIONS POUR RISQUES.....	10
4.8. INDEMNITE DEPART A LA RETRAITE.....	10
4.9. DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX.....	11
4.7.1. Changement de méthode d'évaluation	11
4.7.2. Changements de méthode de présentation.....	11
4.7.3. Opérations à long terme.....	11
5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	11
5.1 . INTEGRATION FISCALE	11
5.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	11
6. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF	12
6.1 . IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	12
6.1.1 Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice	12
6.1.2 Tableau des amortissements	13
6.1.3 Provision pour dépréciation des immobilisations	13
6.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	13
6.3. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES	14
6.4. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	14
6.5. PRODUITS A RECEVOIR	15
6.6. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	15
7. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF	16
7.1. CAPITAUX PROPRES	16
7.1.1. Composition du capital social	16
7.1.2. Affectation des résultats de l'exercice 2024	16
7.2. ETAT DES PROVISIONS	16
7.2.1 Provisions pour charges	16
7.2.2 Provision pour dépréciation des immobilisations	16
7.2.3 Provision amortissements dérogatoires.....	17
7.3 ETATS DES ECHEANCES DES DETTES.....	17
7.4 DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	18
7.5 CHARGES A PAYER.....	18
8. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	19
8.1 VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	19
8.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	20
8.3 RESULTAT FINANCIER	20
8.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL	21
8.5 IMPOT SUR LES BENEFICES	21
8.5.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité	21
8.5.2 Incidence sur le résultat de l'application des dispositions fiscales....	22
9. INFORMATIONS DIVERSES.....	23

9.1 EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL SALARIE ET INTERIMAIRE	23
9.2 IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE.	23
9.3 LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS	23
9.4 ENGAGEMENTS FINANCIERS	24
<i>9.4.1 Engagements donnés.....</i>	<i>24</i>

<i>9.4.2 Engagements reçus</i>	<i>24</i>
9.5. ENGAGEMENTS SUR LE PERSONNEL	24
<i>9.5.1 Engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite</i>	<i>24</i>
<i>9.5.2 Participation des salariés</i>	<i>24</i>

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Activité de la société

La société 3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT à une activité de holding. C'est une société de droit français, société par actions simplifiée, contrôlée par la société « AFFLELOU ».

1.2. Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/08/2024 au 31/07/2025 soit une durée de 12 mois.

Les principaux chiffres clés sont :

- Chiffre d'affaires : 1 850 194 €
- Total du bilan : 712 109 283 €
- Résultat net comptable : 39 374 871 €

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels de la société SAS 3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT qui ont été établis et arrêtés par le président.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1. Dividendes reçus

En date du 8 janvier 2025, la société Alain Afflelou franchiseur a décidé de faire une distribution de 60 millions d'euros, soit un montant d'environ 5.622 euros par action à 3AB Optique Développement. Cette distribution a été prélevée sur le report à nouveau de la société Alain Afflelou Franchiseur et a été mise totalement en paiement.

2.2. Versements de dividendes

A la même date, la société 3AB Optique Développement a décidé de faire une distribution de 26 millions d'euros, soit un montant d'environ 0.0928 euros par action à AFFLELOU. Cette distribution a été prélevée sur le report à nouveau de la société Alain Afflelou Franchiseur et a été mise totalement en paiement.

2.3. Contrôle fiscal

La société 3ABOD a fait l'objet d'une vérification de comptabilité qui s'est clôturée en décembre 2023, portant sur l'ensemble des impôts et taxes au titre des exercices clos au 31 juillet 2020, 2021 et 2022. Ce contrôle n'a donné lieu à aucune rectification.

3. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun autre événement important n'est intervenu depuis le 1er août 2025, susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité ou le patrimoine de la société.

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 juillet 2025 sont établis selon les principes, normes et méthodes comptables découlant du Plan Comptable Général 2014 conformément au règlement ANC 2014-03, à l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs du Conseil National de la Comptabilité et du Comité de Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

4.1. Immobilisations

4.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis par la société. Ces éléments sont amortis sur une durée de 3 ans.

4.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Leur dépréciation est constatée par voie d'amortissement selon le mode linéaire.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- Agencements et aménagements divers : 6 à 10 ans
- Matériel et outillage : 3 à 10 ans
- Matériel de bureau : 5 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Matériel de transport : 3 à 4 ans
- Mobilier : 5 ans

4.1.3. Immobilisations financières

Participations et autres titres immobilisés :

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, hors frais d'acquisition.

La société déterminera la valeur réelle des titres selon le montant de l'actif net à la clôture de l'exercice, le niveau de rentabilité et la valeur d'utilité.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

Valeurs mobilières de placements :

Non applicable

4.2. Evaluation des stocks

Non applicable.

4.3. Créances

Les créances sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

4.4. Frais d'émissions d'emprunt

Non applicable.

4.5. Prime de remboursement des obligations

Non applicable.

4.6. Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

4.7. Provisions pour risques

Non applicable.

4.8. Indemnité départ à la retraite

En France, l'indemnité de retraite est un montant forfaitaire versé à l'employé quand ce dernier part à la retraite. Le montant de cette prestation dépend de la durée de service de l'employé à la date de la retraite et est défini par les conventions collectives et/ou d'entreprise. L'indemnité du plan de retraite ne fournit pas de droits acquis aux employés avant qu'ils atteignent l'âge de la retraite (droits non acquis). Les indemnités de départ à la retraite ne sont pas liées à d'autres prestations standards de retraite, telles que les pensions versées par la sécurité sociale ou les fonds complémentaires (Arcco et Agirc). Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini), sont inscrits en engagements hors bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés. Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque la société n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Les hypothèses de calcul retenues par l'organisme collecteur sont les suivantes :

- Table de mortalité : TF-TH 14/16
- Droits régissant les IFC : issus de la CCN Optique - Lunetterie de détail
- Age de départ à la retraite :
 - 65 ans pour la catégorie Cadres,
 - 64 ans pour la catégorie Agents de maîtrise
 - 64 ans pour la catégorie Ouvriers / Employés
- Mode de départ en retraite : Départ volontaire
- Taux de charges sociales patronales : taxation de 47.8 %
- Taux d'évolution des salaires : 3.8 % l'an
- Taux de turn-over : 4.1 %
- Taux d'actualisation : 3.6 % l'an

4.9. Dérogations aux principes généraux

4.7.1. Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4.7.2. Changements de méthode de présentation

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

4.7.3. Opérations à long terme

Non applicables.

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

5.1. Intégration fiscale

Impôts sur les sociétés et convention d'intégration fiscale :

Au 31 juillet 2025, la société a calculé l'impôt sur les sociétés selon la convention d'intégration fiscale. Conformément à cette convention, chaque entité du groupe détermine son impôt comme si elle était imposée séparément. Étant donné que la société a généré un déficit fiscal et réalisé un don, elle constate un produit d'impôt de 3 600 € transmis à la société mère.

5.2. Immobilisations financières

Dépréciations et pertes de valeur

A la clôture, la valeur d'inventaire des titres de LOA étant inférieure à la valeur d'acquisition, une provision a été constatée. La provision cumulée sur ces titres s'établit à 118 408 050 € à l'actif du bilan.

6. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

6.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

6.1.1 Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2024	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/07/2025
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisation incorporelles	38 302				38 302
Total 1 Incorporelles	38 302				38 302
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.					
Installations générales et agencements					
Installations techniques, matériels et outillages					
Matériel de transport	36 691				36 691
Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 499				16 499
Emballages récupérables et divers					
Total 2 Corporelles	53 190				53 190
Immobilisations corporelles en cours (1)					
Acomptes					
TOTAL	91 493				91 493

- (1) Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisées par la société pour les besoins de son activité.

6.1.2 Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Tableau des amortissements techniques :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2024	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/07/2025
Frais d'établissement et de développement Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	38 302			38 302
Total 1	38 302			38 302
Terrains				
Constructions				
Installations générales et agencements				
Installations techniques, matériels et outillages				
Matériel de transport	30 601	6 089		36 691
Matériel de bureau informatique, mobilier	8 692	5 499		14 192
Emballages récupérables et divers				
Total 2	39 294	11 589		50 883
TOTAL	77 596	11 589		89 186

6.1.3 Provision pour dépréciation des immobilisations

Se référer au paragraphe [7.2. Etat des provisions](#).

6.2. Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/07/2024	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/07/2025	Provision	Valeur Nette au 31/07/2025
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	729 857 308	3 000 000		732 857 308	118 408 050	614 449 257
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	74 913 050			74 913 050		74 913 050
TOTAL	804 770 358	3 000 000		807 770 358	118 408 050	689 362 308

6.3. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 150 212 777 € en valeur brute au 31/07/2025 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	74 913 050		74 913 050
Créances rattachées à des participations	53 050 000		53 050 000
Prêts			
Autres immobilisations financières	74 913 050		74 913 050
ACTIF CIRCULANT :	75 299 726	22 249 726	53 050 000
Clients	595 612	595 612	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	50 668	50 668	
Groupe et associés	21 455 772	21 455 772	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	147 674	147 674	
TOTAL	150 212 777	22 249 726	127 963 050
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

6.4. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/07/2025	Net 31/07/2024
Créances clients et comptes rattachés	595 612		595 612	732 888
Autres créances	21 506 440		21 506 440	14 710 958
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	22 102 052		22 102 052	15 443 846

Les provisions sont établies selon les modalités décrites au [paragraphe 7.2.](#)

6.5. Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2025	Au 31/07/2024
Intérêts courus à recevoir	1 080	50 000
Factures à établir clients divers	0	0
Facture à établir fournisseurs centrale	0	0
Avoirs à recevoir divers	0	1 987
Avoirs à recevoir Groupe	0	0
Produits à recevoir divers	0	0
TOTAL	1 080	51 987

6.6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 147 674 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2025	Au 31/07/2024
Charges d'exploitation	147 674	380 005
Charges financières	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
TOTAL	147 674	380 005

7. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

7.1. Capitaux propres

7.1.1. Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominal
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursement ou annulation sur l'exercice	
Actions ordinaires	279 930 394			1,00
TOTAL	279 930 394	0	0	

7.1.2. Affectation des résultats de l'exercice 2024

Les comptes de l'exercice 2024 ont fait apparaître un résultat de 27 496 240 €. Selon la décision de l'AGO statuant sur les comptes, ce profit a été affecté comme suit :

- Affectation à la réserve légale (5% du bénéfice) soit 1 375 000€ auquel il convient d'ajouter le report à nouveau de 426 229€ soit un résultat distribuable de 26 547 469€ réparti comme suit :
 - 26 000 000€ en versement de dividendes,
 - Le solde d'un montant de 547 469 € au poste « Report à nouveau ».

7.2. Etat des provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

7.2.1 Provisions pour charges

Non applicable

7.2.2 Provision pour dépréciation des immobilisations

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2024	Dotations	Reprises	Au 31/07/2025
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations	115 241 106	3 166 943		118 408 050
Provisions autres immos financières				
TOTAL	115 241 106	3 166 943	0	118 408 050

7.2.3 Provision amortissements dérogatoires

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2024	Dotations	Reprises	Au 31/07/2025
Amortissements dérogatoires	10 158 522			10 158 522
TOTAL	10 158 523	0	0	10 158 523

7.3 Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	212 200 000		212 200 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	285 797	285 797		
Personnel et comptes rattachés	442 462	442 462		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	186 100	186 100		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	96 028	96 028		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	15 061	15 061		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	155 364 259	155 364 259		
Autres dettes	162	162		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	269 589 873	156 389 873	212 200 000	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	12 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

7.4 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2025	Au 31/07/2024
Fournisseurs Groupe	107 259	110 649
Fournisseurs France	118 399	329 960
Fournisseurs Etrangers		
Fournisseurs factures non parvenues	60 140	12 756
Valeurs nettes comptables	285 798	453 365

7.5 Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 140	12 756
Dettes fiscales et sociales	556 969	518 053
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic :)	0	200 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	162	
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	617 271	730 809

8. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

8.1 Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2025 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	France	Exercice 2025 CEE + Export	Total	Exercice 2024 Total
Ventes de marchandises				
Ventes de produits finis				
Production vendue de services	1 780 388	69 806	1 850 194	2 034 058
Chiffre d'affaires	1 780 388	69 806	1 850 194	2 034 058
%	96 %	3 %	100 %	

8.2 Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2025	Au 31/07/2024
Production stockée		
Production immobilisée		
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation	7 500	9 500
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges	196 424	210 442
TOTAL	203 924	219 942

8.3 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 40 875 080 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS FINANCIERS	63 990 365	59 774 981
Produits financiers de participations	63 972 717	59 763 311
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	17 648	11 670
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	23 115 284	30 733 748
Dotations financières aux amortissements et provisions	3 166 943	4 629 213
Intérêts et charges assimilées	19 948 341	26 104 535
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	40 875 080	29 041 233

Les produits financiers de participations se répartissent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant
- Dividendes Groupe	60 000 000
- Intérêts prêts Groupe	3 000 000
- Intérêts comptes courants d'associés	972 717
TOTAL	63 972 717

Sociétés concernées	Dividendes reçus
ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR	60 000 000

8.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		112 172
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		173
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		111 999
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-112 172

8.5 Impôt sur les bénéfices

La société 3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT est membre d'un Groupe d'intégration fiscale ayant pour société mère, la société AFFLELOU.

8.5.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité

Résultats	Résultat comptable avant impôt	Réintégrations et déductions	Report déficitaire à imputer IS	Résultat fiscal	Montant de l'impôt théorique	Dû	Résultat net après impôt
TOTAL	39 371 271	-50 564 207		-11 192 936		-3 600	39 374 871

Exercice 2025		
Résultat comptable de l'exercice		39 374 871
1. Réintégrations fiscales		9 022 343
2. Déductions fiscales		-59 590 152
Détermination du résultat fiscal	BENEFICE	DEFICIT
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		-11 192 936
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		
RESULTAT FISCAL		-11 192 936

L'impôt dû relatif aux résultats courant et exceptionnel a été calculé en multipliant le taux effectif d'imposition par les résultats courants et exceptionnels comptables, corrigé des réintégrations et déductions fiscales des charges courantes et exceptionnelles.

8.5.2 Incidence sur le résultat de l'application des dispositions fiscales

Impact sur le résultat de l'exercice	Exercice 2025
Résultat de l'exercice	39 374 871
- Impôt sur le bénéfice	
- Crédits d'impôts	
• Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
• Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	
• Crédit d'impôt famille	
• Réduction d'impôt en faveur du mécénat	-3 600
• Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
• Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
• Autres imputations	
Résultat avant impôt (ou crédit d'impôt)	39 371 271
+ Dotations de l'exercice aux provisions réglementées	
- Reprises de l'exercice sur provisions réglementées	
Variation des provisions réglementées : - amortissements dérogatoires	
Résultat hors dispositions fiscales	39 371 271

9. INFORMATIONS DIVERSES

9.1 Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2025, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2025	Effectif
Cadres	16,00
Agents de maîtrise	0,00
Employés	3,00
Apprentis	1,00
Stagiaires	
Mandataire	0,00
TOTAL	20,00

9.2 Identité de la société mère consolidante

Les comptes de la société mère sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de la société SAS AFFLELOU 1B de la Défense 92400 COURBEVOIE - FRANCE.

9.3 Liste des filiales et des participations

Sociétés concernées	% de détention	Capital détenu	Capitaux propres y compris résultat	Résultat Net
<u>Filiales (plus de 50%)</u>				
L'Opticien Afflelou	100%	16 408 734	23 872 359	-3 826 326
Alain Afflelou franchiseur	100%	2 561 154	76 247 854	65 732 936

9.4 Engagements financiers

9.4.1 Engagements donnés

Nantissements

Dans le cadre du refinancement la dette, Afflelou a donné en nantissement la totalité des titres détenus sur 3ABOD soit 279.930.394 actions.

9.4.2 Engagements reçus

Convention RCF

La société AFFLELOU a signé une ligne de crédit (Revolving Crédit Facility) de 30 M€ avec une durée de 54 mois à compter de juillet 2024 :

- 3AB Optique Développement ;
- L'opticien Afflelou ;
- Alain Afflelou Franchiseur ;

Cette somme reste utilisable au 31 juillet 2025.

9.5. Engagements sur le personnel

9.5.1 Engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite

Le montant des indemnités de départ à la retraite s'élève à 123 713 euros.

9.5.2 Participation des salariés

Un nouvel accord de participation Groupe a été conclu en décembre 2020. Les sommes constituant la réserve de participation sont distribuées aux salariés qui les placent sur les fonds communs de placement proposé par la banque Natixis.

Le montant de la participation au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2025 s'élève à 199 188 €.



ALAIN AFFLELOU
Opticien et Acousticien

SAS 3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT
1 Bis DE LA DEFENSE

92400 COURBEVOIE
FRANCE